

Principaux enseignements de la réunion d'information du 17 mars 2022. Garant

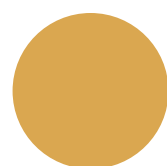
La réunion publique d'information organisée le 17 mars à Elancourt a réuni 70 participants qui ont posé plus d'une vingtaine de questions mettant ainsi en évidence leurs principales interrogations ou préoccupations. Les échanges constructifs avec le public et la qualité des réponses apportées par le maître d'ouvrage sont autant d'éléments qui ont contribué au climat apaisé et serein de la réunion, laquelle a permis d'apprécier et de confirmer les principaux thèmes sources de questionnement de la part du public. Il s'agit :

- Des travaux (durée, fermeture du site, circulation autour de la colline, stationnement des poids lourds, etc.) ;
- Des mesures prises pour la dépollution du site ;
- Du devenir de l'antenne relais, de la coulée verte et du chemin de la Julienne ;
- De la responsabilité et du financement de l'entretien des aménagements Héritage et de la protection / sécurité du site en phase Héritage (clôture, gardiennage, éclairage nocturne, protection contre le vandalisme, places de parking, etc) ;
- De la RD 58, de sa dangerosité et des aménagements envisagés ;
- De l'éventuelle synergie entre le projet d'aménagement de la Mare aux Saules et celui de la Colline ;
- Des constructions susceptibles d'être réalisées à court, moyen et long termes sur la Colline.

Si sur chacun de ces sujets, des réponses claires ont été apportées par les autorités selon leur domaine de compétence, le sujet de la RD 58 appelle toutefois l'attention et conduit le garant à indiquer que le public ne pourra pas se satisfaire à la fin de la PPVE d'une réponse du type « *des études sont en cours pour regarder les moyens d'améliorer la situation* ».

Enfin, cette réunion a permis de confirmer la dizaine de thèmes particuliers susceptibles d'intéresser prioritairement le public lors de la PPVE :

- La dépollution du site ;
- Le devenir de la flore et des espèces animales menacées ;
- La RD 58 et les accès au site ;
- Les constructions sur le site ;
- La phase JO ;
- La phase Héritage ;
- Les aménagements sportifs et de loisir ;
- La sécurité du site ;
- Le financement de l'entretien des installations et du site.



COMPTE RENDU

Réunion publique d'information

Jeudi 17 Mars 2022 – Complexe Sportif Europe, Élancourt

Intervenants

Étienne DESPLANQUES - sous-préfet, secrétaire général, Préfecture des Yvelines

Olivier DE LA FAIRE - Conseiller départemental délégué au sport et aux Jeux Olympiques et Paralympiques, Département des Yvelines

Laurent MAZAURY - 13^e Vice-Président délégué aux sports, Saint-Quentin-en-Yvelines / 3^e adjoint au maire, Ville d'Élancourt

Laurent DEMOLINS – Garant de la Commission nationale du débat public (CNDP)

Isabelle VALLENTIN – Directrice générale adjointe, SOLIDEO

Kristen LECORGNE – Adjointe au directeur de la participation citoyenne et de la communication territoriale, SOLIDEO

Vivien CORRE – Responsable de projet, SOLIDEO

Mewen DEBIEU – Chef de projet Transport - Cluster Île-de-France, Paris 2024

Animatrice :

Coline GREGOIRE - Directrice clientèle, Agence Sennse

1. Introduction

La réunion d'information est ouverte par l'animatrice Sennse.

Etienne DESPLANQUES (sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines) introduit la réunion en rappelant l'importance de celle-ci pour le territoire. L'accueil par Saint-Quentin-en-Yvelines de plusieurs épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques montre le dynamisme sportif du territoire et constitue une opportunité de valorisation de celui-ci. Le projet permettra de réaliser les aménagements pour les Jeux de Paris 2024 mais aussi de laisser un héritage profitant à tous et remarquable en termes d'excellence environnementale.

Monsieur Desplanques précise que cette réunion est un temps d'échanges s'inscrivant dans le cadre de la procédure de Participation du public par voie électronique (PPVE), qui se déroulera du 18 avril au 20 mai 2022. Les échanges avec le public dans ce cadre permettront d'éclairer les décisions à venir, notamment celles qui seront prises par le Préfet concernant la dérogation aux espèces protégées et le défrichement.

Cette réunion et la PPVE ont pour objectifs d'apporter au public un maximum d'informations, de lui permettre de poser des questions et de donner son avis sur le projet. La SOLIDEO, maître d'ouvrage du projet d'aménagement, répondra aux questions des participants, sous l'égide de Laurent DEMOLINS, garant nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP), tiers indépendant, qui établira, à l'issue de la PPVE, une synthèse intégrant les observations et préoccupations exprimées par le public durant celle-ci.

Olivier DE LA FAIRE (Conseiller départemental délégué au sport et aux Jeux Olympiques et Paralympiques – Département des Yvelines) exprime son soutien au projet d'aménagement et rappelle la mobilisation forte du Département, qui compte 5 sites olympiques, en vue des Jeux de Paris 2024. Celui-ci s'engage au quotidien pour le cyclisme ; le Département est labellisé « Terres de vélo » et « Terres d'excellence cyclisme », il compte 850 kilomètres de pistes cyclables, dispose d'un équipement structurant avec le vélodrome de Saint-Quentin et bénéficie d'une proximité géographique avec la vallée de Chevreuse ; autant d'opportunités de valorisation du territoire. Ce dernier peut à la fois accueillir des compétitions internationales et proposer une pratique permettant la découverte du paysage et de la nature.

Le Département veillera à ce que les impacts sur l'environnement soient compensés ; l'ambition est de préserver les espaces naturels tout en accueillant une compétition sportive d'envergure qui permettra de faire rayonner le sport, le territoire et les Yvelines.

Laurent MAZAURY (13^e Vice-Président délégué aux sports de Saint-Quentin-en-Yvelines, 3^{ème} adjoint au maire d'Élancourt) indique que d'autres sites sont concernés par les Jeux sur le territoire à l'exemple du cyclisme sur route à Saint-Quentin-en-Yvelines, des épreuves de golf au golf national mais aussi du BMX. Le vélodrome de Saint-Quentin accueillera également des épreuves. A l'exemple du Conseil Départemental des Yvelines, de la SOLIDEO, de l'Etat et de la Région, monsieur Mazaury exprime son attachement en phase Héritage quant à la préservation et au développement de l'environnement naturel de la Colline mais aussi à son ouverture au grand public pour une pratique sportive ou de promenade. Les Jeux Olympiques sont une occasion de financer des travaux de rénovation du site, qu'il aurait été difficile de financer dans des conditions différentes. Monsieur Mazaury rappelle que la Colline est un site exceptionnel mais qui fait aujourd'hui face à des problèmes de maintenance, d'entretien, d'accès et à la présence d'espèces invasives (notamment la Renouée du Japon). Les acteurs de Saint-Quentin-en-Yvelines et d'Élancourt sont très vigilants quant au fait que tout se passe bien avant, pendant et après les Jeux, pour récupérer un site embelli et attractif.

Isabelle VALLENTIN (Directrice générale adjointe – Société de livraison des ouvrages olympiques – SOLIDEO) explique que le projet d'aménagement est un projet partenarial. La SOLIDEO a deux casquettes ; la première étant de garantir la livraison des ouvrages olympiques, elle réalise, à ce titre, avec Paris 2024, les travaux permettant l'accueil des différentes épreuves. La deuxième casquette est de livrer après les Jeux, un héritage au territoire, qui soit dans l'intérêt de tous. A Élancourt, cela signifie un équipement ouvert à tous, respectueux de l'environnement pour des usages de promenade et sportifs. Ainsi, il y aura des travaux avant et après les Jeux. Elle exprime sa satisfaction de pouvoir effectuer cette réunion en présentiel ; la dernière réunion s'étant déroulée en visio-conférence. Rappelant les temps d'échanges ayant eu lieu dans le cadre de la

concertation de l'automne 2021, madame Vallentin précise que le dialogue continuera durant toute la période de chantier, notamment après les Jeux.

2. La Participation du public par voie électronique (PPVE)

Intervention de la SOLIDEO et du garant de la PPVE

Kristen LECORGNE (*Adjointe au directeur de la participation citoyenne et de la communication territoriale, SOLIDEO*) présente les grands principes de la procédure de la PPVE qui aura lieu du 18 avril au 20 mai 2022. Trois acteurs seront mobilisés : la préfecture des Yvelines en tant qu'autorité organisatrice de la procédure, la SOLIDEO en tant que maître d'ouvrage du projet d'aménagement et Monsieur DEMOLINS en tant que garant nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP).

La PPVE est une phase de participation citoyenne réglementaire, comme la concertation de l'automne 2021, et est une procédure spécifique aux ouvrages olympiques (en vertu de l'article 9 de la loi olympique relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris et de l'article L.123-19 du Code de l'environnement). Elle concerne plus particulièrement trois dossiers qui seront présentés au public : la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines par déclaration de projet, la demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées ainsi que la demande d'autorisation de défrichement. L'évaluation environnementale commune aux trois dossiers, détaillant les enjeux environnementaux du projet, sera également présentée au public durant la PPVE.

Laurent DEMOLINS (*Garant de la Commission nationale du débat public (CNDP)*) présente la Commission nationale du débat public et le rôle de celle-ci : il s'agit d'une autorité administrative indépendante qui veille au bon déroulement de la concertation avec le public. En tant que garant nommé par la CNDP, il ne donne pas son avis sur le bien-fondé ou non du projet mais veille à faire respecter les grands principes suivants : équivalence de traitement de la parole de chacun, transparence de l'information, argumentation dans les informations et réponses apportés par la maître d'ouvrage et enfin participation de tous les publics.

Dans le cadre de la PPVE sur le projet d'aménagement de la Colline, il s'assurera que la SOLIDEO présente parfaitement le projet, que le public puisse poser ses questions et enfin que la SOLIDEO ou les autorités compétentes apportent les réponses aux questions. Une synthèse sera établie un mois après la fin de la PPVE ; elle intégrera les questions du public, les réponses apportées par la SOLIDEO et les acteurs compétents mais aussi les éventuelles évolutions du projet.

Kristen LECORGNE (*Adjointe au directeur de la participation citoyenne et de la communication territoriale, SOLIDEO*) détaille les modalités d'information et d'expression mises en œuvre dans le cadre de la PPVE. Organisée en amont de celle-ci, la présente réunion publique d'information a pour objectif de présenter la procédure PPVE ainsi que le dossier qui sera soumis au public.

Pour s'informer :

- **Le site internet, collineelancourt.participationdupublic.net, dédié à la PPVE sera mis en ligne début avril¹ ;**
- **Une plaquette d'information** sera distribuée dans les boîtes aux lettres et disponible dans différents lieux du territoire ;
- **Le dossier technique de la PPVE sera mis à disposition sur le site dédié et consultable en version papier** à la préfecture des Yvelines ainsi qu'à la sous-préfecture de Rambouillet.

Pour s'exprimer :

- **Un registre électronique sera disponible à partir du 18 avril sur le site internet dédié ;**
- **Une réunion d'information aura lieu le 17 mai**, probablement au Complexe Sportif Europe à Élancourt². Elle sera l'occasion de présenter les contributions formulées par le public depuis le début de la PPVE et les réponses apportées par la SOLIDEO et les partenaires du projet ; en effet, dans le cadre de la PPVE, la SOLIDEO répondra au fur et à mesure aux questions et remarques formulées par le public.

Le public pourra solliciter M. DEMOLINS pour toute question sur le déroulement de cette PPVE : laurent.demolins@garant-cndp.fr.

Madame Lecorgne présente ensuite le sommaire du dossier technique de la PPVE, organisé en différentes parties :

- Les documents d'information ;
- Les procédures de participation du public sur la Colline d'Élancourt ;
- La présentation générale de l'opération (intégrant les évolutions du projet depuis la concertation de l'automne 2021) ;
- Les procédures règlementaires ;
- L'évaluation environnementale.

Un guide de lecture sera mis à disposition du public pour faciliter la consultation du dossier technique de la PPVE ; il indiquera notamment dans quelle pièce trouver quelle information.

Le calendrier relatif à la PPVE et aux procédures concernées par celle-ci est le suivant :

- A partir des 29 et 30 mars : annonce légale de la PPVE ;
- Du 18 avril au 20 mai 2022 : déroulement de la PPVE
- Le 17 mai : réunion publique d'information ;
- Le 20 juin : transmission de la synthèse de la PPVE de M. DEMOLINS, garant, à la préfecture des Yvelines ;
- Fin juin : obtention des autorisations de défrichement et de dérogation aux espèces protégées par arrêtés préfectoraux ;
- En Juillet : passage de la Mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) par Déclaration de projet au Conseil d'Administration de la SOLIDEO ;
- Fin septembre : passage de la MECDU par Déclaration de projet au Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

¹ Post réunion : le site internet a été mis en ligne le 30 mars 2022.

² Post-réunion : la réunion du mardi 17 mai se déroulera bien au sein de la salle du Complexe Sportif Europe à Élancourt.

Temps d'échange

Remarque 1 : Les précédents supports d'information n'ont pas été diffusés dans toutes les boîtes aux lettres d'Élancourt, tout comme le flyer d'annonce de cette réunion. Il faudrait y veiller pour les prochaines communications.

Madame LECORGNE répond en précisant que suite aux problèmes de diffusion remontés lors de la précédente concertation, le périmètre de diffusion avait été revu pour intégrer toute la commune d'Élancourt. Prenant note d'un nouveau défaut de distribution, la SOLIDEO se rapproche de son prestataire pour comprendre les incidents de distribution.

Question 2 : Les Amis de la Revanche ont transmis un courrier au maire d'Élancourt et à la préfecture à propos de leurs inquiétudes sur le plan de déplacement ; aujourd'hui il y a de nombreux problèmes sur la RD 58. Une réponse sera-t-elle apportée et quand ?

Monsieur Desplanques s'engage à apporter une réponse coordonnée avec tous les acteurs concernés, à savoir le Département et la commune d'Élancourt.

3. La Colline d'Élancourt pendant les Jeux de Paris 2024 et en phase Héritage

Pendant les Jeux, en 2024

Mewen DEBIEU (Chef de projet Transport – Cluster Île-de-France, Paris 2024) présente calendrier de la compétition sur la Colline d'Élancourt :

- Le 28 juillet 2024 - après-midi : épreuve Cross-country VTT Homme ;
- Le 29 juillet 2024 - après-midi : épreuve Cross-country VTT Femme.

Des athlètes seront déjà présents sur site dès la semaine précédente pour s'entraîner et se familiariser avec l'environnement.

Monsieur Debieu précise le calendrier des aménagements réalisés sur la Colline pour l'accueil des Jeux Olympiques et après ces derniers :

- De septembre 2022 à juillet 2023 : phase 1 des aménagements pérennes pilotée par la SOLIDEO ;
- D'août à septembre 2023 : test de la piste olympique en vue de son homologation pour l'accueil des épreuves ;
- D'octobre 2023 à avril 2024 : phase 2 des aménagements pérennes pilotée par la SOLIDEO ;
- De mai à juin 2024 : montage des infrastructures temporaires sur les plateformes (bases logistiques pour accueillir le public et les athlètes mais aussi permettre la diffusion des épreuves en vue de leur couverture) ;
- De juillet à août 2024 : opération du site pour l'entraînement et les compétitions ;
- D'août à septembre 2024 : retrait des infrastructures temporaires sur les plateformes ;
- D'octobre 2024 à mars 2025 : phase 3 des aménagements pérennes pilotée par la SOLIDEO en vue de l'Héritage.

Il rappelle les autres épreuves accueillies par les Yvelines :

- Le golf national pour les épreuves de golf ;



- Versailles qui accueillera les compétitions équestres ;
- Le vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Sur les aspects déplacements, des itinéraires olympiques ont été définis. Ils seront empruntés par les athlètes et les populations accréditées pour pouvoir accéder au site, toute la journée, sans difficultés. Ces itinéraires ne seront pas des voies fermées ; elles seront partagées avec le public.

Paris 2024 souhaite que les riverains de la Colline et les habitants d'Élancourt puissent se déplacer au quotidien comme ils le font aujourd'hui et limiter les perturbations. Un filtrage sera fait au sud de la RD912 afin de permettre à la population accréditée d'accéder aux bases logistiques et à la partie opérationnelle de la Colline. La partie au nord de la RD912 sera toujours ouverte au public pour maintenir la circulation les jours de compétition.

L'itinéraire « spectateurs » sur l'avenue Jean-Pierre Timbaud sera sûrement fermé les jours de compétition afin de laisser les spectateurs accéder au site de manière sécurisée, soit 2h avant et environ 1h30 après la tenue des épreuves.

Les aménagements temporaires pour la phase Jeux sont présentés. Un périmètre de sécurité sera installé autour de la Colline avec un barriérage de 2m ou 3m de haut ; il sera contrôlé et surveillé par Paris 2024, en coopération avec l'Etat. Un espace logistique sera placé à l'ouest de la Colline avec des infrastructures temporaires. Au nord, il y aura un endroit de dépose pour les populations accréditées, les populations PMR et les populations UFR. Les spectateurs pourront se déplacer sur les cheminements réservés aux spectateurs pour regarder les épreuves. Pour ces derniers, l'entrée se fera uniquement par l'avenue Jean-Pierre Timbaud.

La Colline en phase Héritage, après les Jeux en 2025

Vivien CORRE (Responsable de projet, SOLIDEO) indique que l'aménagement en phase Héritage s'appuiera sur ce qui aura été réalisé pour la phase Jeux : la piste Olympique sera ainsi conservée pour la pratique du VTT, tout en aménageant des usages variés, pour tous, autour de la promenade, des loisirs et du sport. Les aspects ludiques et sportifs sont donc valorisés par ce projet. Celui-ci repose aussi sur les qualités du site, et notamment la richesse de la biodiversité : l'objectif sera de la valoriser en s'appuyant les aspects positifs de celle-ci et en limitant les impacts négatifs, comme le refermement progressif du site.

Outre le tracé olympique, le projet Héritage conserve les cheminements existants pour développer les nouvelles pratiques variées de loisirs ou sportives, réparties sur ces itinéraires : des espaces de promenades pour les familles, des parcours sportifs pour la course à pied et des équipements complémentaires à l'exemple du pumtrack, installé sur la partie nord du site (parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés pour VTT ou BMX).

La concertation de l'automne 2021, organisée autour d'une visite de la Colline et d'un atelier, a permis de recueillir plus de 100 contributions qui ont enrichi le projet. Ainsi, ont été intégrés au projet :

- L'installation d'une table d'orientation sur le sommet de la Colline ;
- La création d'une piste rapide complémentaire au pumtrack dans la partie nord ;
- L'installation deux signalétiques distinctes : une pour valoriser la biodiversité et une pour sécuriser les usages VTT et piétons afin d'éviter les accidents dus à la vitesse, aux pentes... ;
- L'installation de mobiliers types agrès sportifs ou bien ludiques type jeux pour enfants ;
- La réalisation d'un parking de stationnement public de 15 places dans la partie nord du site, rue Alain Colas.

Des images de référence sont diffusées pour expliquer l'ambiance recherchée par la SOLIDEO pour conserver l'aspect naturel du site et illustrer les aménagements sportifs prévus en phase Héritage. Des pistes plus simples d'accès seront mises en place pour permettre des pratiques de différents niveaux.

Le planning de l'opération d'aménagement est présenté :

- 2020 – 2021 : études programmatiques ;
- En 2022 : études techniques et procédures réglementaires avec une nouvelle étape de concertation, la PPVE du 18 avril au 20 mai, pour recueillir l'avis du public sur le projet amendé et les dossiers réglementaires, en compléments des avis des collectivités et des partenaires ;
- Du 1^{er} septembre 2022 à l'été 2023 : 1^{ère} phase de travaux pour réaliser la piste olympique et les équipements en vue du Test Event organisé par Paris 2024 ;
- D'octobre 2023 à mars 2024 : 2^e phase de travaux pour ajuster la piste et réaliser les travaux liés aux plantations et espaces verts, pour lesquels la période hivernale est la plus propice ;
- Avril 2024 : prise de possession du site par Paris 2024 pour mise en place de toutes les structures temporaires pour l'accueil des Jeux. Elles seront démontées après ces derniers ;
- D'octobre 2024 à fin mars 2025 : dernière phase de travaux, spécifique à l'Héritage ;
- 1^{er} avril 2025 : ouverture de la Colline aménagée au public.

Temps d'échange

Question 3 : Le site sera fermé pendant les Jeux ; en revanche, qu'en sera-t-il pour la phase Héritage ? La Colline sera-t-elle fermée ou ouverte ? Sera-t-elle clôturée ?

Vivien CORRE indique que la Colline en phase Héritage sera accessible librement et ouverte au public, comme elle l'est aujourd'hui.

Laurent MAZAURY confirme que Saint-Quentin-en-Yvelines souhaite que la Colline reste, en phase Héritage, un lieu de promenade et sportif ouvert à tous. Concernant la sécurisation du site, l'enjeu est de s'assurer que les personnes accédant à la Colline y viennent bien pour des pratiques de promenade et sportive, non pour autre chose. Saint-Quentin-en-Yveline aura la responsabilité de veiller à ce que la Colline d'Élancourt reste un lieu de promenade et de cyclisme. Plusieurs questions se posent à ce sujet, auxquelles la collectivité devra répondre ; notamment le sujet de la fermeture nocturne du site, sachant que le lieu ne sera pas éclairé, la majorité des habitants ne le souhaitant pas. Un autre sujet de préoccupation est celui de la limitation de l'accès à la Colline pour les véhicules à moteur.

Question 4 : Dans les Yvelines, il est fréquent que les installations en bois ne soient pas entretenues, dégradées et réparées (présence de végétaux, délinquance...). Comment sera réalisé et financé l'entretien des structures mises en place en phase Héritage ?

Laurent MAZAURY indique que Saint-Quentin-en-Yvelines aura la responsabilité d'entretenir la Colline en phase Héritage pour maintenir les usages. Aujourd'hui, l'entretien actuel du site est relativement limité et adapté au site dans la configuration que nous connaissons. Il faudra prévoir plus pour la phase Héritage afin d'assurer l'entretien des différents équipements, le maintien des usages et l'ouverture de la Colline à tous.

Question 5 : Pour le VCESQY Team VOUSERT, l'aménagement de la Colline est une consécration. Depuis 1998, près de 50 courses ont eu lieu sur celle-ci et la dernière avant les travaux, la Revancharde, aura lieu le 12 juin. Les enfants du club de vélo sont fréquemment sur la Colline ; le club et les jeunes ont contribué à l'entretenir. Pourront-ils toujours, après les Jeux, accéder au site ? Sera-t-il gardienné ? Celui-ci sera-t-il géré via un partenariat public-privé ?

Laurent MAZAURY confirme que la Colline en phase Héritage restera ouverte à tous comme elle l'est actuellement, en tant qu'équipement public saint-quentinois. La Colline ne sera pas gérée par un partenariat public-privé.

Question 6 : La Colline nous a permis de disposer d'un espace vert et de « prendre l'air » durant le Covid. A partir de quand celle-ci sera fermée ?

Vivien CORRE indique qu'une grande partie de la Colline ne sera plus accessible du 1^{er} septembre 2022 au 1^{er} avril 2025, pour des raisons liées à la sécurité des travaux (circulation d'engins de terrassement, abattage arbres avec risque de chutes) puis en raison de la tenue de Jeux. Seule une petite partie au sud pourrait être ouverte au public.

Question 7 : Où vont stationner les camions lors des travaux ?

Vivien CORRE précise que l'ensemble des véhicules seront stationnés à l'intérieur de l'enceinte de la Colline. Il n'y aura pas de stationnement sur les voies publiques, en dehors de la Colline.

Question 8 : Des motos roulent aujourd'hui sur la coulée verte à Elancourt [hors périmètre de la Colline] et ce malgré les signalements à la police. Cela ne devra pas être le cas sur la Colline en phase Héritage, ce serait dommage. Par ailleurs, est-ce que le décollage de parapentes sera possible sur la Colline, comme c'était le cas avant ? Les lignes à hautes tensions seront-elles enterrées pour permettre cette pratique ?

Vivien CORRE indique que les lignes à hautes tensions ne seront pas déplacées ; ce n'est pas prévu dans le cadre du projet. Cela nécessiterait des échanges avec les gestionnaires de réseaux ; ces échanges peuvent être longs et alors incompatibles avec le planning lié aux Jeux.

Concernant le parapente, le choix a été fait de privilégier la préservation de la biodiversité de la Colline : celle-ci est aujourd'hui très boisée et à son sommet, une espèce protégée a été identifiée. Au regard de ces choix, la pratique du parapente ne sera pas possible.

Question 9 : Est-ce que l'antenne relais sera déplacée ?

Vivien CORRE répond, qu'à l'exemple des lignes à hautes tensions, le déplacement de l'antenne relais n'est pas prévu dans le cadre du projet. Cela nécessite des échanges conséquents avec le propriétaire de l'antenne et les gestionnaires de réseaux qui ne peuvent pas être intégrés au planning lié à l'organisation des Jeux.

Remarque 10 : Il faudrait éviter que les équipements réalisés lors de l'aménagement de la Colline soient un jour démolis, dans le cadre d'une autre volonté d'aménagement de celle-ci.

Question 11 : Est-ce que des aménagements sont prévus à proximité des habitations riveraines côté Élancourt, par exemple les Hauts de Muette ?

Vivien CORRE explique que des aménagements sont prévus à proximité des habitations. En phase Jeux, il s'agira d'une plateforme temporaire, qui n'a donc pas vocation à être maintenue après les

Jeux, et en phase Héritage, d'une prairie paysagère avec des cheminements VTT et piétons. Par ailleurs, les aménagements seront séparés des habitations par une bande arborée de 10 m et une noue paysagère (fossé).

Question 12 : Etant donné les perturbations à venir avec les travaux et le report de la circulation sur la départementale RD58, très dangereuse aujourd'hui, est-il possible d'avoir plus de solutions de mobilités (contrôle de la vitesse, du type de véhicules...) ? Les collectivités ne sont pas assez emparés de ce sujet.

Olivier DE LA FAIRE indique que le Département et Saint-Quentin-en-Yvelines étudient les différentes portions de l'axe pour le sécuriser et l'aménager, tout comme les autres voiries autour de la Colline. Il n'est toutefois pas possible de prévoir des pistes cyclables sur toutes les voiries car cela nécessite notamment de disposer d'emprises complémentaires prises sur les trottoirs ou la Colline.

4. L'évaluation environnementale & dossiers réglementaires au titre du code de l'environnement et la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines au titre du Code de l'urbanisme

Vivien CORRE (*Responsable de projet, SOLIDEO*) précise que la PPVE concerne différents dossiers liés aux aspects environnementaux et urbanistiques.

Les dossiers réglementaires au titre du code de l'environnement & l'évaluation environnementale

Concernant la partie environnementale, **les dossiers concernés sont l'autorisation de défrichement et la dérogation aux espèces protégées.**

Il présente les enjeux environnementaux identifiés dans le cadre des inventaires et diagnostics écologiques effectués sur la Colline. Ces derniers révèlent la présence :

- D'espaces arborés importants ;
- D'espaces boisés classés protégés par le PLUi ;
- De boisements de plus de 30 ans ;
- Des zones humides ;
- D'habitats à hauts enjeux écologiques, au nord et au sommet de la Colline ;
- Des zones d'espèces protégées ;
- Des zones d'espèces invasives.

Ces enjeux ont été pris en compte par la SOLIDEO, Paris 2024 et Saint-Quentin-en-Yvelines dès la conception du projet.

La pollution du site est une donnée importante dans le cadre du projet : il y a, sur la Colline, des déchets de surface et des déchets enterrés du fait du passé du site (activité de casse automobile, de dépôt d'ordures ménagères notamment). Cette pollution nuit à la qualité du sol.

L'ensemble de ces enjeux et la qualité du sol ont nécessité la mise en place **d'une séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser)** qui se traduit par différentes mesures pour protéger et valoriser l'environnement naturel de la Colline :

- **Eviter** : les zones à enjeux les plus importants ont été évités ;
- **Réduire** : les impacts ont été limités autant que possible ;
- **Compenser** : les espèces invasives du site (Robinier faux-acacia et Renouée du Japon notamment) appauvrissent les sols et limitent le développement de la biodiversité. Les zones de Renouée du Japon seront détruites afin de laisser d'autres espèces plus bénéfiques prendre leur place. Une intervention est prévue sur les zones de Robinier faux-acacia : il s'agira de limiter son développement pour y incorporer progressivement d'autres espèces. Cela permettra de revaloriser la qualité arborée de la Colline.

D'autres mesures seront prises en phase travaux : un suivi de ces derniers sera réalisé à l'aune de la charte environnementale de la SOLIDEO. Par exemple, un bilan carbone des travaux sera établi puis surveillé avec des indicateurs et des mesures de suivi.

La demande d'autorisation de défrichements est liée :

- Aux boisements de plus de 30 ans ; cela représente 1,5 hectare sur les 52 hectares du périmètre global de la Colline. Ces défrichements sont nécessaires pour la création de prairies et des plateformes temporaires.
- Aux boisements de Robiniers faux-acacia qui représentent 1,8 hectare : c'est sur ce périmètre qu'aura lieu la régénération des boisements, soit la disparition progressive des Robiniers en faveur d'autres espèces locales.

La dérogation aux espèces protégées a identifié plusieurs espèces d'animaux et végétaux protégés. Le principal enjeu sur ce sujet est la présence de l'Orobanche pourprée, espèce végétale particulièrement protégée située sur le sommet de la Colline. Les zones d'implantation de celle-ci seront sanctuarisées et évitées le temps des Jeux et en l'Héritage. D'autres espèces végétales et animales ont été identifiées et prises en compte dans l'organisation des phases de travaux (Sison, Bouvreuil pivoine...) ; quand des impacts sont constatés sur celles-ci, des mesures visant à les limiter ou protéger les zones concernées sont prises : la mise en place de barrière de protection, l'évitement de travaux sur les arbres en période de nidification des oiseaux par exemple.

Une évaluation environnementale a été réalisée pour apprécier les impacts du projet sur l'environnement : il s'agit d'un dossier très volumineux (400 à 500 pages) qui fait l'objet d'un résumé non technique de près de 50 pages. L'évaluation environnementale a été soumise aux collectivités, aux partenaires puis à l'Autorité environnementale. Cette dernière a rendu son avis le 10 mars 2022 dans lequel elle souligne la qualité de l'évaluation mais demande des compléments sur :

- Des données géotechniques liées à la pollution des sols (du fait des anciennes activités sur la Colline) ;
- Le bassin de vie concerné par le site après les Jeux : quelle population est visée par les aménagements en phase Héritage ?
- La pérennité de la séquence ERC pour laquelle les indicateurs de suivi doivent faire l'objet d'une attention particulière ;
- L'évaluation de la consommation énergétique pour les phases Jeux, travaux et Héritage.

Un mémoire de réponses sera établi par la SOLIDEO et porté à la connaissance du public dans le cadre de la PPVE.

La mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines au titre du Code de l'urbanisme

Vivien CORRE (*Responsable de projet, SOLIDEO*) rappelle les enjeux de la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines, déjà évoqués lors de la concertation de l'automne 2021. Aujourd'hui, le site est entièrement en zone naturelle stricte. La zone naturelle stricte ne permet pas la mise en place d'équipements, type mobilier urbain, agrès sportif, installations ludiques etc., alors que les zones NeEL01 et NeEL02 le permettent. La SOLIDEO propose donc dans la déclaration de projet d'étendre la zone NeEL01 à l'ensemble des espaces sur lesquels elle intervient pour mettre en place les cheminements, le mobilier et tous les équipements prévus dans le cadre du projet, et de recentrer le périmètre de la zone NeEL02 pour permettre l'aménagement d'un platelage en bois.

Les modifications apportées au PLUi concerneront seulement le plan de zonage mais pas les autres pièces du document d'urbanisme. Il n'y aura pas de construction sur la Colline dans le cadre du projet, seulement des équipements temporaires le temps des Jeux.

Temps d'échange

Question 13 : Est-ce que les milieux aquatiques, notamment le bassin de la Muette, seront impactés par le projet et les travaux ?

Vivien CORRE précise que l'ensemble des eaux, principalement de ruissellement, vont continuer d'être gérées sur les espaces de la Colline comme actuellement. Il n'y aura que très peu d'imperméabilisation de la Colline dans la mesure où il n'y a pas de construction : cela ne modifie donc pas la qualité des surfaces de la Colline.

Question 14 : Le chemin de la Julienne est aujourd'hui en mauvais état ; est-il prévu d'aménager celui-ci dans le cadre du projet, notamment au regard du passage de véhicules à moteur, nombreux actuellement ?

Vivien CORRE explique que le chemin de la Julienne ne fait pas partie du périmètre du projet : la SOLIDEO n'interviendra pas sur celui-ci. En revanche, l'accès à la Colline sera aménagé ; un travail est en cours avec Saint-Quentin-en-Yvelines pour identifier les moyens permettant d'empêcher les véhicules à moteur d'accéder à la Colline, hors véhicules de secours et d'entretien.

Question 15 : Il y a un périmètre en limite du projet d'aménagement de la Colline sur lequel les érables sont atteints d'une maladie grave, la maladie de la suie, dangereuse pour les humains et qui se propage. Avez-vous identifié cette maladie ? Est-ce que cela fait partie du projet ?

Vivien CORRE indique que ce périmètre n'est effectivement pas intégré au projet. Saint-Quentin-en-Yvelines a connaissance de ce sujet et est déjà intervenue pour limiter la propagation de cette maladie.

Question 16 : Qu'est-il prévu en matière de stationnement en phase Héritage ?

Vivien CORRE rappelle que durant les Jeux, il n'y aura pas de places de stationnement pour les spectateurs, seulement du stationnement en pied de Colline pour les athlètes et leurs accompagnants. Les transports en communs sont privilégiés pour la venue du public. Pour

l'Héritage, 15 places de stationnement public seront créées rue Alain Colas. Il s'agit d'une évolution apportée suite à la concertation de l'automne 2021.

Remarque 17 : Il est indiqué qu'il n'y aura pas de construction pérenne au sommet de la Colline. Lors du conseil communautaire de janvier 2022, le président de Saint-Quentin-en-Yvelines aurait évoqué un point de restauration au sommet avec une surélévation. Un projet est en donc en cours concernant le sommet de la Colline. Si une construction doit être réalisée (point de restauration), il faut faire attention à bien placer la table d'orientation.

L'animatrice Sennse rappelle qu'il n'y pas de construction prévue au sommet de la Colline dans le cadre du projet.

Question 18 : Quel est le montant du projet et quels sont les financeurs ?

Le montant global de l'opération est d'environ 10M d'euros. Cela comprend toutes les études, les dossiers techniques, les diagnostics, ainsi que tous les travaux (travaux de dépollution et travaux d'aménagement). Les financeurs sont le Département des Yvelines (4M€), la Région Île-de-France (3,4M€), Saint-Quentin en Yvelines (2,3M€) et l'Etat (0,3M€).

L'ensemble de ces informations sera précisé dans le dossier de la PPVE.

Question 19 : Est-ce que l'état et la pollution des sols peuvent avoir un impact sur les travaux et la construction des cheminements cycles et piétons ?

Vivien CORRE explique que les données géotechniques et la qualité des sols ont été prises en compte pour la réalisation des aménagements ; des essais ont été menés pour voir ce qu'il est possible de faire. Très peu d'espaces sont modifiés, principalement des cheminements étroits ; les emprises ont donc été quadrillées pour identifier les points problématiques notamment sur le sujet stabilité : soit le sol est renforcé, soit l'usage envisagé ne nécessite pas de renforcement.

Question 20 : Aujourd'hui, des déchets ressortent sur la Colline ; lors de courses de VTT, on trouve des morceaux de pierre ou de verre. Est-ce que les opérations de dépollution sont prévues en profondeur pour éviter que les déchets ressortent à nouveau dans quelques années ? Quelles modalités de dépollution sont envisagées ?

Vivien CORRE rappelle que l'ensemble de la Colline est pollué, donc il ne pourra pas y avoir de dépollution complète. Différentes techniques seront utilisées pour la dépollution : certains sites seront recouverts de terres saines, certains terrains seront exportés puis traités dans des filières adaptées et enfin d'autres seront sanctuarisés et clôturés pour éviter tout impact sur la biodiversité. Ces dispositifs divers seront mis en place pour s'assurer qu'il n'y ait aucun problème avec la dépollution du site.

Question 21 : Combien coûtera la piste olympique de VTT ?

Vivien CORRE note la question pour une réponse ultérieure, n'ayant pas l'information à l'heure actuelle.

Post-réunion : le coût de la piste olympique est d'environ 700 000€.

Question 22 : Est-ce que les gens du voyage pourront toujours accéder à la zone des Bruyères ?

Vivien Corre précise que cette parcelle ne fait pas partie du périmètre du projet d'aménagement. Dans le cadre de l'aménagement de la Colline, la SOLIDEO veille à proposer des équipements empêchant l'accès aux véhicules motorisés.

Question 23 : Les épreuves de VTT auront-elles lieu uniquement sur la Colline ?

Mewen Debieu confirme que les épreuves de VTT auront lieu uniquement sur la Colline. D'autres épreuves ont lieu dans d'autres lieux du département.

Question 24 : Quels seront les accès cyclables à la Colline ?

Mewen DEBIEU explique qu'un travail est mené avec l'Etat et la DIJOP pour identifier les localisations possibles pour les parkings à vélo autour du site durant les Jeux ; le nombre de ces derniers n'est pas encore arrêté à ce jour. La piste cyclable de la RD912 pourra être utilisée pour l'accès piéton spectateurs à la Colline d'Élancourt. Plus d'informations seront apportées lors de prochains échanges.

Joachim Solda, Urbaniste opérationnel, Saint-Quentin-en-Yvelines précise que Saint-Quentin-en-Yveline travaille, pour l'Héritage, à la déclinaison du RER vélo à travers un schéma directeur cyclable. Dans ce cadre là, une piste sera reconfigurée et réaménagée pour relier Plaisir – Grignon à Magny-les-Hameaux. Elle traversera l'agglomération du nord-ouest au sud-est et desservira donc notamment la clef Saint-Pierre et donc la Colline via la RD 912. Ce sera un itinéraire majeur de la Région.

Question 25 : Comment faire pour aller, en vélo, de la gare de La Verrière à la Colline en phase Héritage ?

Joachim Solda, Urbaniste opérationnel, Saint-Quentin-en-Yvelines indique que d'autres itinéraires structurants sont précisés dans le schéma directeur cyclable approuvé en juillet 2021 ; celui-ci est disponible sur le site de Saint-Quentin-en-Yvelines.

5. Conclusion

Laurent DEMOLINS, garant de la Commission nationale du débat public (CNDP), souligne la qualité des échanges ainsi que la bonne volonté de toutes les parties présentes. Il attire l'attention des décideurs sur le rôle de cette réunion et du début de la PPVE, qui sont l'occasion de faire un état des lieux des préoccupations du public dans l'objectif d'apporter des réponses à celles-ci.

Il précise ensuite que la présente réunion publique a permis d'apprécier et de confirmer les principales sources de questionnement et de préoccupation du public. Il s'agit :

- Des travaux : durée, fermeture du site, circulation autour de la Colline, stationnement des poids lourds, etc. ;
- Des mesures prises pour la dépollution du site ;
- Du devenir de l'antenne relais, de la coulée verte et du chemin de la Julienne ;
- De la responsabilité et du financement, en phase Héritage, de l'entretien des aménagements et de la protection / sécurité du site : clôture, gardiennage, éclairage nocturne, protection contre le vandalisme, places de parking, etc. ;
- De la RD 58, de sa dangerosité et des aménagements envisagés ;



- Des constructions susceptibles d'être réalisées à court, moyen et long termes sur la Colline.

Sur ces sujets, des réponses claires ont été apportées par les autorités selon leur domaine de compétence, le sujet de la RD 58 nécessite une attention particulière. A la fin de la PPVE, une réponse plus complète que celle précisant que des études sont en cours devra être apportée au public.

Isabelle VALLENTIN, Directrice générale adjointe, SOLIDEO, remercie les participants ; les échanges avec le public sont importants pour affiner le projet. Elle donne rendez-vous aux participants le 18 avril pour l'ouverture de la PPVE et le 17 mai pour la prochaine réunion publique d'information.

COMPTE RENDU

Réunion publique de clôture de la PPVE Mardi 17 mai 2022 – Complexe Sportif Europe, Élancourt

Intervenants

Étienne DESPLANQUES - sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines

Thierry MICHEL - 7^e Vice-Président délégué aux finances et aux ressources humaines, Saint-Quentin-en-Yvelines, 1^{er} adjoint d'Élancourt

Laurent DEMOLINS - Garant de la Commission nationale du débat public (CNDP)

Isabelle VALLENTIN - Directrice générale adjointe, SOLIDEO

Kristen LECORGNE - Responsable de la concertation, SOLIDEO

Vivien CORRE - Responsable de projet, SOLIDEO

Anne MURAC - Responsable du cluster Île-de-France, Paris 2024

Joachim SOLDA - Urbaniste opérationnel, Saint-Quentin-en-Yvelines

Hugues LACOURIEUX - Directeur adjoint de la Maîtrise d'ouvrage, Conseil départemental des Yvelines

Animatrice

Coline GREGOIRE – Directrice de clientèle, Agence Sennse

1. Introduction

La réunion est ouverte par Coline GREGOIRE, animatrice Sennse.

Étienne DESPLANQUES (*sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines*) remercie la SOLIDEO pour le déroulement de la procédure de Participation du public par voie électronique (PPVE) mais aussi les participants pour leurs contributions qui permettront de réfléchir sur les principes d'aménagement envisagés. Il précise que l'objectif de la présente réunion est de répondre aux questions posées par le public.

Thierry MICHEL (*7^e Vice-Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1^{er} adjoint d'Élancourt*) souligne l'importance du projet d'aménagement de la Colline, tant pour Saint-Quentin-en-Yvelines que pour la France, qui accueilleront les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette réunion a vocation à être un temps d'échange, d'écoute et de partage avec le public.

Isabelle VALLENTIN (*Directrice générale adjointe - SOLIDEO*) rappelle la double mission de l'établissement public qu'est la SOLIDEO. La première concerne la réalisation d'ouvrages olympiques, tels que le Village des athlètes à Saint-Denis et Saint-Ouen et la Colline d'Élancourt

jusqu'à la phase Héritage. La seconde, d'accompagner les autres maîtres d'ouvrage dans la conception et la réalisation d'ouvrages olympiques.

La concertation sur le projet d'aménagement de la Colline a débuté il y a un an ; une balade et des ateliers ont été organisés. Plus de 100 contributions ont été émises dans le cadre de cette première étape d'échanges.

La procédure réglementaire de Participation du public par voie électronique (PPVE) constitue une seconde étape de dialogue avec le public. Une réunion publique a eu lieu le 17 mars ; suite à celle-ci, une quarantaine de contributions a été déposée sur le site collineelancourt.participationdupublic.net depuis l'ouverture du registre numérique le lundi 18 avril 2022. La restitution de celles-ci fait l'objet des échanges de la soirée. Il sera encore possible de déposer des contributions suite à la réunion, la PPVE se terminant le vendredi 20 mai.

Monsieur DEMOLINS (Garant de la CNDP) propose un bilan provisoire de la Participation du public par voie électronique et les contributions déposées dans le cadre de celle-ci.

L'information du public a été réalisée dans de bonnes conditions et diffusée suffisamment en amont, lui offrant la possibilité de poser ses questions, centrées sur la commune d'Élancourt, voire élargies à des aspects liés aux Jeux ou à la période d'Héritage. Des réponses ont été apportées aux questions. Cependant, quelques réponses sont encore attendues ou restent à compléter sur plusieurs sujets :

- La présence ou non, dans la phase Héritage, post projet SOLIDEO, d'une offre de restauration sur le site de la Colline ;
- Le nombre de tables d'orientation installées au sommet dans le cadre du projet porté par la SOLIDEO ;
- Le nombre de places de parking offertes au public au niveau du futur bâtiment réalisé par Saint-Quentin-en-Yvelines : aujourd'hui 15 places sont prévues, ce qui n'est pas suffisant pour certains participants.
- Ce qu'il est prévu en termes d'aménagement des sentes ainsi que des accès piétons et cyclistes à la Colline.

Certains points méritent une attention particulière ; cela concerne la RD 58 et la RD 912, pour lesquelles les problèmes actuels pourraient s'accroître en phase Héritage si des aménagements ne sont pas réalisés. Certaines personnes ont soulevé des incohérences en termes de signalisation (circulation limitée à 3,5 tonnes dans un sens et 12 dans l'autre) et un manque de visibilité sur le nombre de poids lourds excédant le tonnage autorisé.

Il restera à préciser si ces questions formulées dans le cadre de la PPVE donnent lieu à une évolution du projet.

1. Rappel du projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt

Durant les Jeux de Paris 2024

Anne MURAC (Responsable du Cluster Île-de-France, Paris 2024) rappelle que les compétitions olympiques de VTT se dérouleront sur deux jours (le dimanche 28 et le lundi 29 juillet 2024), avec une remise de médailles le jour-même pour chacune des épreuves.

Dans une approche de co-construction du site de la Colline d'Élancourt, les besoins spécifiques à l'organisation de l'évènement devront impérativement s'inscrire dans le projet Héritage porté par la SOLIDEO, de telle sorte à pouvoir livrer, à l'issue des Jeux, un site optimisé pour l'ensemble de la population.

Elle présente ensuite le calendrier du projet d'aménagement :

- De septembre 2022 à juillet 2023 : phase 1 des aménagements dits « pérennes », pilotée par la SOLIDEO ;
- D'août à septembre 2023 : premier test de la piste olympique visera à s'assurer que celle-ci répond au cahier des charges de la Fédération Internationale, l'Union cycliste internationale (UCI) ;
- D'octobre 2023 à avril 2024 : phase 2 des aménagements pérennes réalisée par la SOLIDEO ;
- De mai à juin 2024 : montage des infrastructures temporaires (tentes ou bungalows) permettant la mise en œuvre des opérations liées à l'accueil des athlètes, du public et des médias par Paris 2024 ;
- De juillet à août 2024 : opération du site pour l'entraînement et les compétitions ;
- D'août à septembre 2024 : retrait des infrastructures temporaires sur les plateformes par Paris 2024 ;
- D'octobre 2024 à mars 2025 : phase 3 des aménagements pérennes pilotée par SOLIDEO en vue de la réalisation du projet Héritage.

Anne MURAC présente ensuite le plan des aménagements (voir diapo 11 du diaporama présenté lors de la réunion d'information) :

- La zone en bleue représente la piste olympique et les zones spectateurs, situées le long de celle-ci. Ces zones seront composées d'une petite tribune avec des gradins mais aussi d'autres espaces le long de la piste pour une meilleure expérience de la compétition ;
- Les zones en jaunes sont les principaux accès au site : sur la rue Jean-Pierre Timbaud pour les spectateurs ; pour les personnes en situation de handicap, un accès PMR est prévu au nord du site et la dépose des spectateurs aura lieu sur l'avenue Marcel Dassault ;
- Les zones oranges seront dédiées aux personnes accréditées, soit celles qui travailleront sur le site ou les athlètes qui participent aux Jeux. Elles représentent également des zones logistiques temporaires.

Les installations temporaires s'inscriront dans la tendance sobre et durable des Jeux Olympiques de Paris 2024, pour un environnement le plus « naturel » possible.

En phase Héritage

Vivien CORRE (Responsable de projet, SOLIDEO) rappelle les principes d'aménagement élaborés avec Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris 2024. La conservation de la piste VTT permettra à la fois d'accueillir de nouvelles compétitions et de développer une offre de VTT accessible aux différents niveaux de difficulté ; la réalisation des aménagements sera l'occasion de proposer de nouveaux usages en renforçant la pratique de la course à pied mais aussi en donnant une vraie place aux espaces de détente, à la promenade et aux familles. La préservation et le développement de la biodiversité de la Colline ont constitué un fil rouge dans la conception du projet, qui a pour ambition de valoriser l'environnement naturel de la Colline.

Ces grands principes ont été présentés durant la concertation préalable de 2021 via une carte indiquant les différents itinéraires cyclables avec les différents niveaux de difficultés, les cheminements piétons mais aussi les espaces récréatifs et sportifs complémentaires (voir diapositives 16 et 17 du diaporama présenté lors de la réunion d'information). Les contributions et propositions issues de ce moment d'échanges ont été intégrées à la conception du projet qui a évolué de la manière suivante :

- L'aménagement d'une table d'orientation, pour valoriser le panorama de la Colline ;
- La réalisation d'une piste rapide à proximité de la pumptrack ;
- La mise en place d'une signalétique distincte pour les VTTistes, pour les cheminements piétons et pour les espaces partagés afin de sécuriser les usages ;
- L'installation d'un mobilier ludique pour enfants ;
- La création de 15 places de stationnement public, rue Alain Colas, à proximité de la future pumptrack et d'un des accès revalorisés de la Colline.

Vivien CORRE présente quelques images de référence pour illustrer à la fois les éléments de mobiliers, les agrès sportifs imaginés et la partie sportive liée à l'usage VTT.

Temps d'échange

Question 1 : Les utilisateurs de la Colline pourront-ils continuer à y accéder gratuitement après les Jeux comme c'est le cas actuellement ? Plusieurs clubs sportifs (vélos ou course à pied) l'utilisent régulièrement et contribuent ainsi à son entretien.

Vivien CORRE confirme que le projet développé avec Saint-Quentin-en-Yvelines prévoit un accès libre à l'ensemble des espaces, comme c'est le cas aujourd'hui.

Question 2 : Dans la mesure où les travaux interdiront l'accès à la Colline à partir du mois de septembre 2022, pourquoi ne pas rouvrir gratuitement la base de loisirs aux habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines, en compensation ?

Thierry MICHEL explique que l'île de loisirs est ouverte à tous et que sa gestion relève à la fois de Saint-Quentin-en-Yvelines, du Département et de la Région. De fait, envisager une gratuité suppose une discussion préalable avec ces partenaires, au regard notamment des coûts de fonctionnement. D'autre part, seul le stationnement de véhicules à moteurs sur l'île de loisirs est payant, l'accès à tous les publics est gratuit. La question sera transmise aux partenaires pour échange.

Vivien CORRE précise que la partie sud de la Colline restera accessible durant les travaux (voir carte sur la diapositive 52 du diaporama présenté en séance).

Question 3 : Quel sera l'impact du projet sur les jardins familiaux de Trappes ? Est-ce que ces derniers verront leur surface réduite ? Au regard de la carte présentée sur la plaquette d'information [plaquette diffusée dans le cadre de la PPVE], il semble en effet qu'ils soient amputés d'une petite partie de leur périmètre. Cette demande a déjà été formulée sur le registre numérique.

Il est réaffirmé que les jardins familiaux de Trappes ne sont pas concernés par le projet. Coline GREGOIRE précise que cette question a bien été identifiée dans les contributions reçues sur le registre d'expression et sera traitée durant la partie de la réunion portant sur la synthèse des contributions émises dans le cadre de la PPVE.

2. Cadre de la PPVE et rappel du dispositif d'information et de participation

Kristen LECORGNE (*Responsable de la concertation, SOLIDEO*) rappelle que la PPVE a commencé le 18 avril et se poursuivra jusqu'au 20 mai 2022, date jusqu'à laquelle il est possible de contribuer.

Les trois dossiers concernés par la PPVE sont :

- La mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines par déclaration de Projet ;
- La demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte à des espèces protégées ;
- La demande d'autorisation de défrichement.

Ces derniers ont été présentés lors de la réunion publique du 17 mars et sont consultables sur le site de la PPVE, **collineelancourt.participationdupublic.net**. Cette procédure de dialogue concerne également l'évaluation environnementale, commune aux trois dossiers, aussi soumise à l'avis du public.

Le dispositif d'information et de participation sur cette PPVE s'organise de la manière suivante :

- Pour s'informer, la tenue d'une réunion d'information le 17 mars dernier, la mise en ligne du site **collineelancourt.participationdupublic.net** jusqu'au 20 mai, la diffusion d'une plaquette et d'une affiche sur le territoire ;
- Pour s'exprimer, le registre numérique disponible sur le site **collineelancourt.participationdupublic.net** jusqu'au 20 mai et la présente réunion.

A l'issue de la clôture de la PPVE le 20 mai, les prochaines étapes seront les suivantes :

- Le 20 juin, remise de la synthèse de la PPVE par M. Demolins, garant nommé par la CNDP, à la préfecture des Yvelines, autorité organisatrice ;
- Fin juin, obtention de l'autorisation de défrichement et de dérogation aux espèces protégées ;
- Courant juillet et octobre, mise en compatibilité du PLUi, par déclaration de Projet au Conseil d'Administration de la SOLIDEO, d'une part, et au Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines, d'autre part.

3. Bilan quantitatif provisoire de la PPVE

Concernant le dispositif de dialogue, Kristen LECORGNE précise que, depuis le 18 avril, 1 500 connexions ont été enregistrées sur le site de la PPVE et 39 contributions ont été déposées sur le registre numérique.

Concernant le dispositif d'annonce de la procédure, la plaquette d'information, imprimée à 15 000 exemplaires, a été diffusée sur le territoire et mise en ligne sur le site internet. En outre, des affiches ont été mises en place à Élancourt et à proximité de la Colline.

4. Bilan qualitatif provisoire - Synthèse des contributions

Kristen LECORGNE (*Responsable de la concertation, SOLIDEO*) présentation la classification thématique des contributions reçues :

- L'organisation des Jeux et l'aménagement en phase Héritage de la Colline ;
- La mise en compatibilité du PLUi ;
- Les enjeux environnementaux ;
- Les aménagements en phase Jeux,
- Les aménagements en phase Héritage ;
- Les travaux ;
- Le dialogue dans le cadre du projet ;
- L'insertion de la Colline dans son territoire.

L'organisation des Jeux et l'aménagement Héritage de la Colline

Des contributions s'interrogent sur l'organisation des Jeux et l'aménagement de la Colline qui en découle : pour certains, les aménagements sont trop ambitieux au regard des deux jours de compétition ; d'autres remettent en cause l'accueil des Jeux Olympiques à l'été 2024.

Anne MURAC rappelle qu'il s'agit d'un évènement unique, que Paris 2024 et ses partenaires sont fiers d'accueillir, évènement qui ne se représentera pas de si tôt en France. Le projet se veut raisonnable, respectueux de l'environnement et spectaculaire. Elle rappelle la convention-cadre signée entre le Comité international olympique (CIO) et la Ville de Paris pour accueillir ces Jeux en Île-de-France et sur tout le territoire national.

Vivien CORRE ajoute que le projet d'aménagement est un projet partagé. Les besoins de Paris 2024 et de Saint-Quentin-en-Yvelines mais aussi les composantes du site (présence de biodiversité, de boisement) ont guidé la forme que prennent aujourd'hui les aménagements de la Colline d'Élancourt.

La mise en comptabilité du PLUi

Certaines contributions questionnent la nécessité de mettre en comptabilité ce document d'urbanisme et s'inquiètent de la constructibilité possible du sommet de la Colline. Ces sujets ont déjà été évoqués lors de la concertation de 2021.

Vivien CORRE précise que la présente mise en compatibilité du PLUi concerne exclusivement les modifications nécessaires au projet d'aménagement. En effet, la classification en « zone N stricte » n'autorise pas la mise en place de mobiliers et d'agrès sportifs ni la reprise de cheminements. Il est rappelé que le projet ne prévoit aucune construction sur l'ensemble du périmètre de la Colline.

Les enjeux environnementaux

Concernant la préservation de la biodiversité, des contributions demandent des précisions sur les études réalisées, plus particulièrement sur le recensement des espèces protégées et les mesures mises en place pour préserver ces espèces.

Vivien CORRE précise que des études ont été réalisées dès 2019 ; il s'agissait alors d'inventaires faune-flore-habitat. Ces derniers ont permis de prendre en compte ces problématiques dès le début du projet puis de traduire de manière concrète la séquence « Éviter, Réduire et Compenser ». Dans le cadre du projet, les zones sensibles ont été évitées au maximum, à l'exemple des zones humides ; et lorsqu'il y a un impact, l'objectif est de le réduire au maximum ou de le compenser.

De la même manière durant la phase de travaux, ces sujets sont pris en compte et différentes dispositions seront mises en place pour assurer la continuité des mesures de protection de la biodiversité (surélévation de clôtures, absence d'éclairage de chantier). Celles-ci seront notamment abordées dans le cadre du comité de suivi avec les riverains mis en place pendant les travaux.

Empreinte carbone du projet

Des contributions posent la question de l'empreinte carbone du projet tant en phase Jeux qu'en phase Héritage.

Anne MURAC fait savoir que les Jeux de Paris 2024 se sont engagés à diviser par deux l'empreinte carbone classique constatée lors des Jeux précédents. Il s'agit d'un challenge quotidien. Les aménagements présentés en amont montrent ce souci de limiter les impacts sur le site et témoignent d'une approche raisonnable et raisonnée.

Vivien CORRE ajoute qu'une fois le projet stabilisé, à l'issue des différentes phases d'échanges, un bilan carbone sera établi sur la base des études de conception, puis un second sera réalisé à l'issue du chantier afin de disposer du bilan définitif du projet.

Les aménagements en phase Jeux

Une contribution souhaite savoir quelles seront les modalités d'accès à la Colline pendant les Jeux pour les riverains et habitants du territoire.

Anne MURAC explique que le site sera fermé et sécurisé durant les Jeux ; il s'agit d'une obligation pour ce type d'événement sportif. Ainsi les spectateurs devront présenter un billet pour assister aux compétitions de VTT. Par ailleurs, un système de laissez-passer permettra aux riverains de circuler librement et d'accéder à leurs domiciles.

Les aménagements en phase Héritage

Les aménagements divers

Des contributions font état de plusieurs demandes pour la phase Héritage :

- L'installation d'un relais émetteur TV au sommet de la Colline ;
- La mise en place de bacs de collecte de déchets ;
- L'interdiction de la tenue de barbecues ou de feux ;
- La création d'espaces canins.

Vivien CORRE indique qu'il n'est pas prévu d'installer un émetteur TV au sommet de la Colline. Concernant l'organisation de barbecues et de feux et la création d'espaces canins, Saint-Quentin-en-Yvelines mettra en place un règlement dès l'ouverture du site en phase Héritage pour cadrer ces pratiques. Enfin, des poubelles sont prévues à proximité des accès du site.

Pratique sportive et marche sur le site

Une personne demande si les aménagements envisagés permettront, à terme, la pratique de la marche nordique. Des personnes souhaitent la confirmation de l'installation d'une signalétique visant à distinguer les usages piétons des usages cyclistes et afin de les sécuriser.

Vivien CORRE souligne la volonté de SOLIDEO de valoriser les différents usages et de flécher certains itinéraires pour certaines pratiques, à l'exemple du VTT. La réalisation d'un parcours dédié à la pratique de la marche nordique peut être intégré aux réflexions en cours. Par ailleurs, il confirme la mise en place d'une signalétique spécifique pour sécuriser l'ensemble des usages.

Jardins familiaux de l'AJFTE

Une contribution s'interroge sur le devenir des jardins familiaux et leur aménagement futur.

Vivien CORRE affirme que le projet n'aura aucun impact sur les jardins. La surface identifiée dans le PLUi ne correspond pas à la surface existante des jardins. Il n'est pas prévu de travaux sur l'emprise des jardins familiaux.

Kristen LECORGNE précise que cette réponse a été mise en ligne sur le registre numérique collineelancourt.participationdupublic.net et que la SOLIDEO se rapproche de l'association pour échanger.

Création d'un point de restauration ou de vente sur la Colline

Certains contributeurs proposent la création d'un point de vente ou de restauration sur la Colline, tandis que d'autres s'y opposent.

Joachim SOLDA (*Urbaniste opérationnel à Saint-Quentin-en-Yvelines*) explique que le projet porté par la SOLIDEO ne comporte aucune construction de bâtiment et donc aucun point de restauration. En revanche, au-delà de la tenue des Jeux Olympiques, Saint-Quentin-en-Yvelines porte une réflexion complémentaire sur la réalisation d'un bâtiment d'accueil, le long de l'avenue Marcel Dassault, lié aux activités présentes sur la Colline et au sein duquel un point de restauration pourrait être implanté. Des études de programmation sont en cours pour définir les activités les plus adaptées pour ce bâtiment ; leurs conclusions seront précisées dans le courant de l'année 2023.

Stationnement à proximité du site

Des contributions s'interrogent sur les capacités de stationnement et leur adaptation à l'usage de la Colline en phase Héritage.

Joachim SOLDA indique qu'en complément des quinze places créées rue Alain Colas, un stationnement d'environ 50 places pourrait être prévu dans le cadre de la construction du bâtiment d'accueil. Ce volume de stationnement sera adapté en fonction desdites études de programmation en cours pour ce bâtiment. Pour ce qui est du stationnement lié à de plus grands événements, il est envisagé de le reporter vers des zones de stationnement extérieures au site.

Phase travaux

Des contributeurs s'interrogent à la fois sur la méthodologie des travaux de dépollution et sur la temporalité de ces études.

D'autres contributeurs alertent sur les précautions à prendre lors de la phase chantier, notamment pour la santé des compagnons, et questionnent les modalités de traitement des déchets présents sur la Colline.

Vivien CORRE explique que les études ont été réalisées dès le début du projet et sont précisées tout au long de la conception du projet. Ces études continueront en phase chantier.

Par ailleurs, il confirme qu'un nettoyage des zones de dépôts sauvages est prévu aux endroits où les aménagements seront réalisés.

Durant les travaux, des méthodes de suivi et d'analyse seront mises en place avec les entreprises travaux pour assurer le suivi du traitement des déchets. Concernant la sécurité des compagnons, elle répondra à un process précis défini pour le traitement des terres à évacuer, notamment avec la mise en place d'équipements de protection.

Les mesures pour Eviter, Réduire et Compenser les effets des travaux sur la biodiversité

Des contributions interrogent sur les mesures mises en place pour limiter les effets des travaux sur l'environnement naturel de la Colline et la biodiversité.

Vivien CORRE rappelle que les mesures mises en œuvre pendant les travaux sont décrites dans les dossiers disponibles sur le site collineelancourt.participationdupublic.net. Par exemple, les travaux de défrichage, qui seront les premiers travaux engagés, seront réalisés en dehors des périodes de reproduction, d'hibernation et de nidification des espèces présentes sur le site. L'idée est d'éviter les interventions dans des périodes sensibles pour la biodiversité. En outre, un balisage sera mis en place sur les zones écologiques sensibles, comme les zones humides ou des espaces de type prairies, afin de les sanctuariser et d'interdire l'accès aux engins de chantier. Autre exemple, les clôtures de chantier seront surélevées pour laisser passer la petite faune. Ces mesures seront également présentées dans le cadre du comité de suivi avec les riverains mis en place durant la phase travaux.

Information et dialogue

Plusieurs contributeurs demandent à être informés durant la phase travaux, notamment dans le cadre d'un comité de suivi, mais aussi à pouvoir visiter le chantier.

Kristen LECORGNE confirme qu'un comité de suivi du chantier sera installé pour la phase travaux ; il sera ouvert à toute personne intéressée. Elle rappelle que le comité de suivi devra de respecter les règles de sécurité du chantier. Le premier comité de suivi se tiendra au mois de septembre 2022 ; il est possible de laisser son adresse mail ce soir pour être informé de la tenue de celui-ci (date et lieu).

Insertion de la Colline dans son territoire

Articulation entre le projet d'aménagement de la Colline et celui de la Mare aux Saules

Une contribution s'interroge sur les effets cumulés entre le projet de la Colline et le projet de la Mare aux Saules, à Plaisir.

Vivien CORRE souligne que les itinéraires de circulation travaux sont différents. De fait, il confirme l'absence d'effets cumulés significatifs identifiés.

Aménagement des sentes existantes

Des contributions mettent l'accent sur l'aménagement des sentes existantes, qui constituent des accès privilégiés à la Colline.

Vivien CORRE indique qu'une partie des sentes identifiées se situent en dehors du périmètre d'intervention de la SOLIDEO. En revanche, sur son périmètre, à l'intérieur de la Colline, la SOLIDEO s'est appliquée à intégrer au maillage existant l'ensemble des pistes VTT ou des espaces dédiés à la promenade et à la course à pied.

Réseau de pistes cyclables du territoire

Une contribution interroge sur la connexion de la Colline avec la base de loisirs et les autres communes de Saint-Quentin-en-Yvelines via des pistes cyclables.

Joachim SOLDA rappelle que le schéma directeur cyclable approuvé en 2021 décline à l'échelle du territoire de SQY la démarche portée par la Région au titre du RER Vélo. Dans le cadre de celui-ci,

la liaison cyclable structurante RER V – B3 reliera la gare de Plaisir – Grignon à Magny-lès-Hameaux et au Golf National en passant notamment par la colline et l'île de loisirs (RD 912).

Aménagement des RD 58 et RD 912

Des contributeurs demandent le réaménagement de la RD 58 ainsi que le réaménagement cyclable de la RD 912, à proximité de la Colline.

Hugues LACOURIEUX (*Directeur adjoint de la maîtrise d'ouvrage – Conseil départemental des Yvelines*) indique que, selon les sections de la RD 58, les compétences pour l'aménagement de la voirie sont partagées entre le département et la commune. L'aménagement de pistes cyclables le long de la RD 58 nécessiterait de nombreuses emprises très difficiles à réaliser sur les espaces verts à proximité, au regard des accotements peu larges, et aurait donc un impact non négligeable sur la Colline. C'est pourquoi le Département travaille avec les collectivités locales concernées – la Ville d'Élancourt et Saint-Quentin-en-Yvelines – sur un itinéraire alternatif pour les piétons et les cyclistes, empruntant la voirie communale.

Étienne DESPLANQUES ajoute que les services de police sont conscients des sujets relatifs à la RD 58 : elle est sinueuse et inquiète les riverains. Il indique les études révèlent une faible accidentologie sur celle-ci concernant les accidents corporels et rappelle que les contrôles de police réalisés démontrent le non-respect des règles de circulation. Une réflexion est à engager sur la signalisation qui est perfectible et parfois incohérente (tonnage différent dans les deux sens de signalisation, signalisation sur les panneaux contraire à celle du sol). Il précise que le préfet a demandé au directeur départemental de sécurité publique d'exercer des contrôles supplémentaires d'ici l'été pour objectiver les infractions.

Thierry MICHEL indique que la police municipale intervient 3 à 4 fois par mois pour faire des contrôles du passage des poids lourds mais aussi des contrôles aléatoires. Le fait que certaines applications de navigation fassent passer par cette route est également un problème qu'il faut résoudre. Les sujets de signalisation sont bien identifiés par la commune, qui travaille main dans la main avec la préfecture sur ce sujet.

Joachim SOLDA précise, concernant la RD 912, que la piste cyclable passera du côté de la Colline d'Élancourt, sur la section sud. Les études en cours portent sur l'aménagement d'une voie verte bidirectionnelle de plus de quatre mètres de large, pour un démarrage des travaux au printemps 2023 et une livraison en amont des Jeux Olympiques de 2024.

Temps d'échange

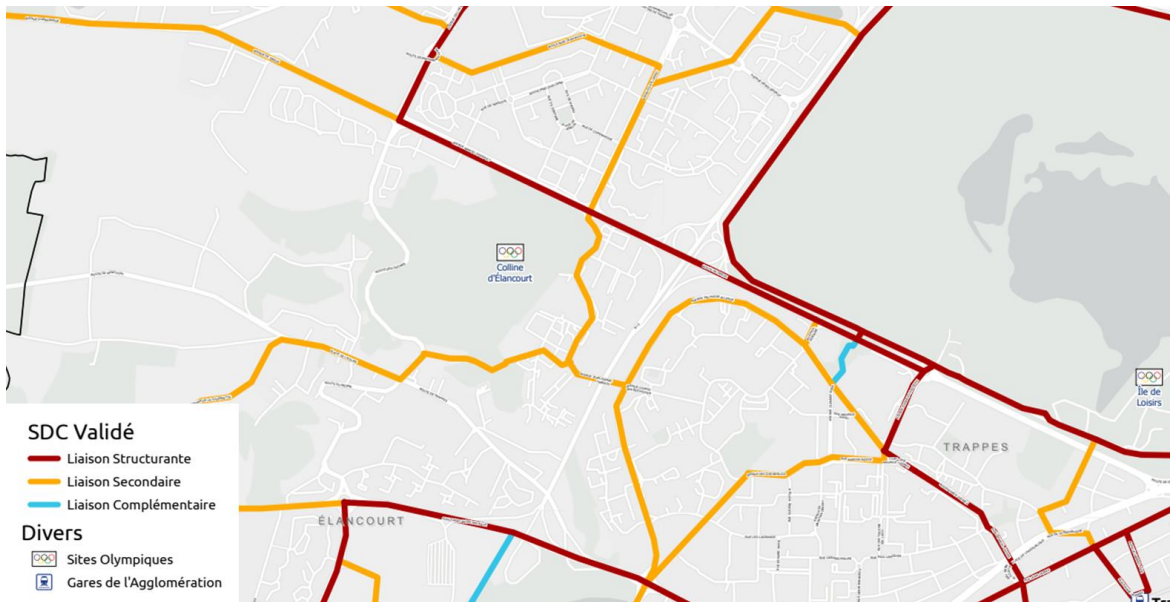
Remarque 4 : La situation est très difficile pour les riverains de la RD 58. Il ne faut pas faire de contrôle de temps en temps mais plus régulièrement ; par ailleurs des caméras sont installées au niveau des carrefours qui permettent *a minima* d'identifier les infractions au tonnage. Des 37 tonnes empruntent parfois cet axe. Un document a été transmis aux autorités compétentes pour faire état de la situation. Les piétons ne sont pas non plus en sécurité : il est notamment difficile de traverser la voirie. Les nombreuses infractions constatées amènent à envisager dans un premier un renforcement des contrôles, une vitesse limitée à 30 km/h, l'installation de passages surélevés sur les passages protégés, l'installation de passages protégés voire la mise en place de ralentisseurs. A noter qu'aujourd'hui, l'on constate également la circulation de motards qui prennent cet axe pour la suite de la route de Dampierre et ne respectent pas la vitesse. En phase Héritage, des familles souhaiteront accéder à la Colline, il faut penser à ces dernières et proposer un itinéraire adapté.

Question 5 : Il n'y a pas de pistes cyclables et de cheminements piétons sur l'avenue Jean-Pierre Timbaud. Dans la perspective d'une circulation accrue des bus et des vélos durant la période des Jeux, quels aménagements piétons et cyclables sont prévus ?

Question 6 : La traversée de la voirie au croisement entre la sente des Gâtines (lorsqu'on l'emprunte depuis le bassin de la Muette pour rejoindre Élancourt) et la RD 58 est particulièrement dangereuse. Avec la réalisation du projet d'aménagement de la Colline et de celui de la Mare-aux-Saules à Plaisir, cela ne va pas aller en s'améliorant ; qu'est-il prévu pour sécuriser cet itinéraire ? Il est également difficile d'emprunter l'avenue Jean-Pierre Timbaud en vélo. Les itinéraires cyclables permettant de relier Élancourt aux autres communes ne sont pas suffisants.

Question 7 : Si il est possible d'aller de Plaisir à la Colline en vélo, ce n'est pas possible depuis Élancourt. Comment expliquer que la piste cyclable sur la RD 58, entre la place Simone Signoret et le Parc des Sports Guy Boniface, réalisée il y a 6-7 ans, n'ait jamais été prolongée ? Il n'y a pas suffisamment de pistes cyclables permettant de rejoindre la Colline depuis Élancourt.

Concernant les liaisons cyclables, Joachim SOLDA indique que le schéma directeur cyclable de Saint-Quentin-en-Yvelines détaille les trois niveaux de liaison existants. Le premier niveau concerne les liaisons structurantes dont celle qui passe au pied de la Colline en longeant l'Île de loisirs, via la D912 qui sera réalisée pour 2024. L'avenue Jean-Pierre Timbaud s'inscrit dans la planification des aménagements en tant que liaison secondaire ; au regard des différents investissements à réaliser, cette ligne, la n°16, ne sera pas réalisée à l'horizon 2024 mais à plus long terme. D'autres liaisons complémentaires seront développées ultérieurement. L'agglomération se mobilise et investit pour développer les liaisons cyclables car le territoire, très routier, est aujourd'hui trop peu doté.



Concernant la sente des Gâtines « sans débouché » sur la RD 58, Hugues LACOURIEUX précise qu'il s'agit d'une traversée hors agglomération qui relève de la compétence du Département. Cela rentre dans le cadre de la réflexion évoquée par la Préfecture sur la signalisation pour définir des solutions à même de répondre aux points de sensibilité particulière. Il indique qu'il est parfois difficile d'aménager des passages piétons, notamment hors agglomération.

Question 8 : Lors des Jeux Olympiques, les travaux d'enfouissement de la RN 10 pourraient-ils impacter l'accès via la RD 912 ?

Joachim SOLDA prend note de cette question. A priori, il ne lui semble pas que ces travaux impactent la desserte du site via la RD 912.

Étienne DESPLANQUES précise que les travaux seront réalisés, durant les Jeux Olympiques, de manière à limiter au maximum leur impact sur la desserte. L'impact sera minime ; si celui-ci avait été conséquent, les travaux auraient été décalés.

Remarque 9 : Il y a quelques années, le projet de construction du vélodrome avait amené un élu à présenter le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines comme un territoire cyclable. Or les travaux d'aménagement de cet ouvrage n'avaient pas permis la circulation à vélo le long de la RN 10. Il existe aujourd'hui une piste cyclable qui va jusqu'à la RN 10 à Trappes : tous les matins des personnes attendent le bus sur la piste cyclable. Cela démontre la nécessité de veiller à ce que les aménagements imaginés soient praticables ; il faut se mettre à la place des usagers cyclistes pour s'assurer qu'ils soient fonctionnels.

Remarque 10 : La zone NeEL01 du PLUi se composait initialement d'une surface de plancher de 8 000 m² pour une hauteur de 13 mètres. Dans le cadre du projet, la zone NeEL02, sur le sommet de la Colline, a été légèrement déplacée, avec une surface projetée de 200 m² sur 13 mètres de haut, soit approximativement quatre étages. La surface projetée n'étant pas une surface de plancher, cela laisse la possibilité de faire des étages en dessous. Cela veut dire qu'il est toujours possible de construire, en phase Héritage, au sommet de la Colline. N'aurait-il pas été plus opportun de garder la zone NeEL01 et la zone NeEL02 et de créer une zone NeEL06 qui serait NeEL01 projetée moins les deux autres zones ? Ainsi la hauteur de la zone NeEL01 serait non plus à 13 mètres, mais à 4 mètres. Il n'y a pas besoin de 13 m pour faire des agrès. Cet exemple suscite une inquiétude quant au zonage sur le long terme. Il n'est par ailleurs pas fait mention du règlement des zones concernées dans la plaquette d'information. Il y a une volonté de certains élus de construire au sommet de la Colline.

Vivien CORRE indique que le règlement du PLUi, valable donc pour les zones NeEL01 et NeEL02, n'est pas modifié ; cela est indiqué dans la déclaration de Projet. Les aménagements Héritage nécessitent non pas la modification du règlement, mais celle du zonage.

Laurent DEMOLINS demande à ce qu'une réponse soit apportée concernant la potentielle réalisation d'un bâtiment de 4 mètres sur le sommet de la Colline. Soit la commune de Saint-Quentin-en-Yvelines s'engage à ce que cette zone ne comporte pas de bâtiment de plus de quatre mètres dans la phase Héritage, soit elle ne peut pas répondre à cette question.

Thierry MICHEL affirme qu'aucun aménagement de bâtiment n'est prévu aujourd'hui en haut de la Colline.

Question 11 : Le pylône accueillant les antennes relais de téléphone sera-t-il enlevé dans le cadre de la tenue des Jeux Olympiques et du projet ?

Vivien CORRE répond que ce pylône sera conservé en l'état puisqu'il est en dehors de la maîtrise d'ouvrage et des travaux de la SOLIDEO.

Question 12 : Des bâtiments seront implantés à proximité de la Mare-aux-Saules. Des sondages en sous-sol ont-ils été réalisés, sachant que le sous-sol de la Colline renferme les déchets déposés par les Hôpitaux de Paris, il y a 30 ans ? La prolifération des chenilles

processionnaires a-t-elle été éradiquée ? Pourrait-elle toucher la Colline en période de Jeux Olympiques ? Il serait souhaitable que les pistes de ski soient indiquées par une pancarte mentionnant « pistes de SQY ».

Question 12 : Comment faire pour que les services de Saint-Quentin-en-Yvelines interviennent lorsque des chenilles processionnaires sont identifiées dans la coulée verte ?

Vivien CORRE rappelle que les structures mises en place le temps des Jeux sont temporaires (bungalows et tentes) et qu'aucune structure ne sera conservée au lendemain des Jeux ; les espaces les accueillant sont restitués en prairies. Des sondages ont été réalisés, notamment des sondages géotechniques sur la portance des sols, liés à l'imperméabilité ou à la dépollution. Ils sont consultables dans les dossiers disponibles sur le site de la PPVE.

S'agissant des chenilles processionnaires, les inventaires réalisés en 2019-2020, en hiver et en période estivale, n'ont identifié aucun cas sur la Colline.

Question 13 : Le domaine défini pour les Jeux Olympiques et l'aménagement de la Colline n'englobe pas la totalité de la Colline ; il ne prend pas en compte les dépôts sauvages sur les zones limitrophes du périmètre (par exemple dans les bosquets, sur le chemin de la Julienne) ; ces derniers sont dangereux. La SOLIDEO envisage-t-elle d'engager une politique globale de nettoyage de la Colline ?

Vivien CORRE indique que la SOLIDEO traitera les déchets à l'intérieur de son périmètre de compétences soit celui des Jeux et des aménagements de l'Héritage.

Thierry MICHEL précise que la commune et Saint-Quentin-en-Yvelines font en sorte de traiter les signalements qui leur parviennent ; il rappelle qu'il est possible de signaler les dépôts sauvages sur internet et invite le public à le faire concernant les sites identifiés à Saint-Quentin-en-Yvelines ou à Élancourt afin que des équipes soient envoyées pour contrôler et nettoyer.

Laurent DEMOLINS reformule la question posée : en dehors du périmètre de la SOLIDEO, pour les Jeux et en phase Héritage, y aura-t-il un nettoyage global de la Colline ?

Thierry MICHEL demandera aux équipes de procéder de nouveau à des contrôles. Si des endroits ont échappé aux contrôles réguliers effectués par les services de Saint-Quentin-en-Yvelines, il faut les signaler pour contrôle et nettoyage. L'agglomération souhaite que les familles et le grand public s'approprient le site et donc que celui-ci soit propre.

Les prochaines échéances du projet

Vivien CORRE (Responsable de projet, SOLIDEO) précise les prochaines étapes du projet :

- Été 2022 : obtention des différentes autorisations permettant la réalisation des travaux d'aménagement du site ;
- De septembre 2022 à l'été 2023 : démarrage des travaux par des opérations de défrichage, la prise en compte de la faune présente sur le site impose cette période précise d'intervention ;
- Été 2023 : « test event » de Paris 2024 pour tester la piste, s'assurer qu'elle n'est pas dangereuse et vérifier sa conformité aux standards de l'UCI ;
- Automne 2023 à mars 2024 : réalisation des ajustements identifiés par Paris 2024 et par l'UCI (Union Cycliste Internationale) ainsi que des derniers travaux liés à la tenue des Jeux,

qui seront essentiellement des travaux de plantation devant être réalisés en période hivernale ;

- Avril à l'été 2024 : remise du site Paris 2024 pour la tenue des Jeux ; les équipements temporaires seront mis en place ;
- Septembre 2024 : démontage des structures temporaires ;
- 1^{er} octobre 2024 à fin mars 2025 : finalisation des travaux spécifiques à Héritage relatifs à aux aménagements sportifs, de loisirs et de détente mais aussi aux plantations ;
- 1^{er} avril 2025 : ouverture de la Colline aménagée à l'ensemble des usagers.

L'accès principal au chantier se fera côté Trappes, depuis l'avenue Jean-Pierre Timbaud. À partir de 2023, un accès secondaire sera mis en place, notamment pour éviter les zones sensibles.

Les périodes et les typologies de travaux seront précisées au fur et à mesure, lors des comités de suivi. Une communication régulière interviendra sur chacune des étapes des travaux.

L'emprise du chantier occupera la majeure partie de la Colline et sera inaccessible mais la partie sud restera accessible durant les travaux. Les installations de chantiers seront localisées à proximité de l'accès principal du chantier, côté Trappes.

En conclusion, Vivien CORRE précise que le premier comité de suivi se tiendra au mois de septembre. Le public est invité à transmettre ses remarques, notamment liées au démarrage des travaux.

Coline GREGOIRE (animatrice) ajoute que le comité de suivi sera ouvert à toute personne désireuse d'y participer.

Temps d'échange

Question 14 : Durant la phase travaux, comment les Élancourtois et Maurepasiens venant travailler à vélo à la Clef de Saint-Pierre traverseront-ils l'avenue Jean-Pierre Timbaud, qui est l'entrée principale du chantier ? Ces périodes sont compliquées et dangereuses pour les cyclistes. Un itinéraire de contournement avait été proposé par la RD 12.

Vivien CORRE précise que la SOLIDEO réalisera les travaux non pas sur l'avenue Jean-Pierre Timbaud, mais à l'intérieur de son emprise. Une signalétique sera néanmoins mise en place sur cette entrée pour alerter sur la présence de camions ; il n'y aura pas d'impacts sur la piste cyclable existante.

Remarque 15 : L'avenue Jean-Pierre Timbaud va devenir accidentogène. D'une part, le chantier induira un passage incessant de camions. D'autre part, au passage des camions s'ajoutent les priorités à droite sur les deux routes menant à la zone artisanale, et la circulation de trotinettes ou vélos empruntant également l'avenue Jean-Pierre Timbaud. Il est proposé de matérialiser un stop au sol pour éviter les collisions et les accidents.

Laurent DEMOLINS souhaite savoir quelle sera la personne ou l'institution chargée de l'étude sur la RD 58. En d'autres termes, à qui doit s'adresser le public s'il souhaite poser une question sur ce sujet ?

Hugues LACOURIEUX indique que cette étude sera réalisée de manière conjointe par Saint-Quentin-en-Yvelines et le Département. Il est possible d'adresser des questions à ce sujet sur la boîte générique du service de la direction des mobilités du Département des Yvelines (dmo@yvelines.fr).

Laurent DEMOLINS pose la question de savoir si, à terme, les barbecues seront autorisés ou interdits.

Thierry MICHEL précise qu'une étude détaillée du règlement permettra, d'ici quelque temps, d'apporter une réponse sur ce sujet, notamment au regard des sujets de sécurité que cela recouvre.

5. Conclusion de la réunion

Laurent DEMOLINS (Garant de la CNDP) salue la richesse des questions posées par les participants.

Isabelle VALLENTIN (Directrice générale adjointe, SOLIDEO) remercie les participants. Ces échanges permettent de continuer à enrichir le dialogue initié il y a près d'un an. La SOLIDEO sera présente durant les travaux pour répondre aux questions et enrichir ses actions au travers du comité de suivi.

Rappelant des contributions dans le cadre de la PPVE sur la sécurité du chantier, elle précise qu'il s'agit d'un élément extrêmement important pour la SOLIDEO. Au regard de la charte de sécurité établie en Conseil d'Administration, le chantier d'aménagement de la Colline d'Élancourt, comme tous les chantiers olympiques, fera bien évidemment l'objet d'une attention particulière. Les signalisations essentielles d'entrées et sorties de chantiers seront mises en place. Le comité de suivi permettra d'évoquer ces sujets, en lien avec les entreprises travaux.